

## Quinze salariés calaisiens de Carrefour market ont obtenu gain de cause à la cour d'appel « C'est un beau cadeau de Noël »

Déboutés aux Prud'hommes de Calais, quinze salariés de Carrefour market du Virval ont obtenu gain de cause auprès de la cour d'appel de Douai (lire notre édition d'hier). La cour a tranché en faveur de 540 salariés de Carrefour Market du Nord-Pas-de-Calais, condamnant le distributeur à rémunérer leur temps de pause et le nettoyage de leur tenue de travail. L'affaire remonte à juillet 2006, quand Carrefour market a inclus le paiement des pauses dans un nouveau barème de salaire minimum, alors que le temps de pause était jusqu'alors rémunéré sur une ligne spécifique de la fiche de paie. Mais le compte n'y était pas pour les salariés. 1 600 d'entre eux ont attaqué leur entreprise aux Prud'hommes en France. Franck Dutertre est l'un des meneurs de ce combat. Délégué national CFDT Carrefour Market, il est salarié à Calais au Virval.

### Dans quel état d'esprit êtes-vous ?

« C'est une grande satisfaction. Cela représente un tiers des dossiers déposés dans toute la France. C'est un beau cadeau de Noël. Carrefour est

aujourd'hui contraint de payer pour les 516 dossiers du Nord-Pas-de-Calais. C'est une décision exécutoire, qui doit normalement s'appliquer dans le mois qui suit, même si la cour de cassation est saisie. »

### Où en sont les autres dossiers en France ?

« Il y a déjà eu d'autres décisions similaires, et d'autres défavorables pour la rémunération de la pause. Pour le nettoyage de la tenue de travail, il n'y a plus de décision négative, la cour de cassation ayant déjà statué dessus. Ce qui change selon les régions, ce sont les montants qui sont donnés. Tout est question d'interprétation. Ce qui est important, là, c'est que cela concerne un tiers de tous les dossiers déposés. La Cour de cassation statuera en mars prochain sur les premiers dossiers concernant la rémunération des pauses. On espère que la décision de la cour d'appel de Douai qui vient de tomber va influencer la cour. »

### Combien les salariés se sont-ils vu attribuer ?

« La cour nous a donné raison, mais elle nous a demandé de recalculer les 540 dossiers. C'est un énorme travail. On ne



Franck Dutertre.

sait pas encore comment on va faire. Il va falloir qu'on reprenne fiche de paie par fiche de paie. Cela représente plusieurs milliers d'euros par personne. Pour moi-même, rien que pour la tenue de travail, cela fait 2 800 euros, en prenant les 30 euros alloués par la cour d'appel. Pour les rappels de salaire sur les temps de pause, cela représenterait pour moi entre 3 000 et 6 000 euros. J'ai perdu environ 60 euros par mois. Pour les 540 dossiers, ça

approche 3 millions d'euros pour Carrefour market. »

### Pourquoi seulement quinze salariés calaisiens ont-ils saisi les Prud'hommes alors qu'ils ont été 156 à le faire à Boulogne ?

« Les gens ont plus peur d'attaquer leur employeur. Depuis la décision je reçois énormément d'appels et de mails de salariés qui veulent faire pareil. Ce sont des gens qui avaient peur de se lancer et qui se disent, maintenant qu'on a gagné, qu'il peut y avoir une victoire au bout. »

### Des négociations ont eu lieu pour régler le problème des tenues de travail...

« Pour les tenues de travail, les négociations sont terminées depuis novembre. Carrefour propose 5 euros brut par mois et la suppression du baril de lessive trimestriel. 5 euros, c'est ridicule, quand on voit que la Cour de cassation vient de nous accorder 30 euros par mois ! La CFDT ne signera pas cet accord. »

### Et pour les temps de pause, est-ce que les choses vont changer ?

« C'est Carrefour qui va décider de changer les modes de rémunération ou non. S'ils le

### Rappel

Les salariés de Carrefour market, tous adhérents du syndicat, réclamaient que la rémunération du temps de pause soit isolée de la rémunération mensuelle versée et que le solde soit comparé non seulement au SMIC, mais également aux minima conventionnels en application dans le secteur de la distribution (un peu supérieurs au SMIC).

La cour d'appel se prononçait sur des dossiers déposés devant 12 conseils de Prud'hommes différents du Nord/Pas-de-Calais.

« Carrefour Market a toujours rémunéré le temps de travail effectif et le temps de pause dans la rémunération globale de ses collaborateurs », a souligné la direction.

font, ils acceptent qu'ils ont perdu. Sinon, ils vont en cassation. Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est que pour ceux qui ont eu le courage d'aller au tribunal, la rémunération des temps de pause est réglée jusqu'à aujourd'hui. »